

Contributions liées à des projets selon la LEHE, période 2025-2028

Proposition de programme

Remarque : Il s'agit de la traduction française de la version allemande signée qui fait foi.

Titre :

Programme spécial Soins infirmiers, partie 2 : Augmentation du nombre de diplômes Bachelor HES en soins infirmiers

1 Brève description du programme (en allemand ou en français ; max. 20 lignes)

Avec le programme spécial Soins infirmiers, les hautes écoles spécialisées veulent contribuer à l'offensive de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. L'objectif est d'augmenter durablement le nombre de diplômes de bachelor en soins infirmiers. Pour ce faire, des adaptations du curriculum et des mesures de communication sont proposées.

Dans les deux champs d'action, les mesures de la partie 1 du programme spécial peuvent être poursuivies et développées. Il est également possible de prendre de nouvelles mesures qui contribuent à augmenter le nombre de diplômes de bachelor. Comme dans la partie 1, il est recommandé aux HES de rechercher des coopérations avec d'autres hautes écoles pour des projets similaires afin d'exploiter les effets de synergie.

L'objectif est d'augmenter le nombre de diplômes de bachelor de près de la moitié d'ici 2032. Afin de pouvoir procéder à des ajustements si nécessaire, swissuniversities présentera un bref bilan intermédiaire au Conseil des hautes écoles en novembre 2026.

2 Contribution fédérale demandée pour la période 2025-2028

16 millions de CHF

**3 Début et fin du financement du programme
(début au plus tôt le 1.1.2025, fin au plus tard le 31.12.2028)**

01.01.2025 - 31.12.2028

Responsable du programme – Personne de contact pour la CSHE / le SEFRI et les experts

Nom	Gervasoni
Prénom	Franco
Titre	Prof.
Adresse	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) Le Gerre 6928 Manno
Téléphone	+41 58 666 60 02
Courriel	franco.gervasoni@supsi.ch

4 Coordinateur/trice du programme

Nom	Balmer
Prénom	Kathrin
Titre	MA
Adresse	swissuniversities Effingerstrasse 15 Postfach 3001 Bern
Téléphone	031 335 07 54
Courriel	kathrin.balmer@swissuniversities.ch

5 Partenaires de coopération

Hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles ayant droit aux contributions (selon liste à consulter à l'adresse : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/he/hautes-ecoles/financement-des-hautes-ecoles-cantoniales/contributions-liees-a-des-projets.html>)

Les hautes écoles spécialisées suivantes sont partenaires de coopération pour ce programme :

Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana

Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale

Berner Fachhochschule

OST – Ostschweizer Fachhochschule

Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

Hochschule Luzern

Fachhochschule Graubünden (à partir de 2027)

Autres partenaires : -

6 Description du programme

Voir mandat du Conseil des hautes écoles du 25.11.2021 (doc. 190A/21, en particulier point 2.2)

6.1 Situation initiale, analyse du problème (*précédents projets ou programmes, contexte, problèmes spécifiques que le projet entend traiter ou résoudre*)

Le 19 mai 2022, le Conseil des hautes écoles CSHE a décidé de soutenir la mise en œuvre de l'initiative populaire "Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)" en augmentant le nombre de diplômés en soins infirmiers dans les hautes écoles spécialisées. Il a donné à swissuniversities le mandat d'élaborer un concept pour un programme spécial. Afin que les HES puissent commencer à mettre en œuvre les premières mesures immédiatement après l'entrée en vigueur des bases légales début juillet 2024, swissuniversities a proposé dans son concept de mettre en œuvre le programme spécial en deux parties. Le 12 mai 2023, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du projet de concept de swissuniversities et notamment des défis qui y sont formulés. La mise en œuvre proposée en deux parties a été confirmée par le Conseil des hautes écoles le 22 février 2024 et une demande de programme PgB de 3 millions de francs a été adoptée pour la partie 1 du programme spécial (du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024).

La présente demande porte sur la période 2025-2028 correspondant à la partie 2 du programme spécial, pour laquelle des fonds fédéraux d'un montant de 16 millions de francs sont disponibles.

6.2 Contenu du programme (*présentation détaillée du programme*)

Les grandes lignes du programme spécial Soins infirmiers sont présentées dans le concept de swissuniversities, dont le Conseil des hautes écoles a pris connaissance le 23 mai 2023. Le programme spécial prévoit la promotion de projets concrets, adaptés aux besoins et efficaces à long terme, qui augmentent le nombre de diplômés de bachelor en soins infirmiers dans les hautes écoles spécialisées.

Le programme spécial prévoit deux champs d'action dans lesquels des mesures seront prises : les curricula et la communication. Dans ces deux champs d'action, des mesures issues de la partie 1 du programme spécial peuvent être poursuivies et développées. Il est également possible de prendre de nouvelles mesures qui contribuent à augmenter le nombre de diplômés de bachelor. Comme dans la partie 1, il est recommandé aux HES de rechercher des coopérations avec d'autres hautes écoles pour des projets similaires afin d'exploiter les effets de synergie.

Curricula : les mesures innovantes et durables qui contribuent à assouplir et à modulariser les curricula existants sont encouragées. De nouveaux instruments et technologies sont également utilisés à cette fin. Il s'agit ainsi d'élargir la marge de manœuvre pour des parcours d'études individuels et d'augmenter l'attractivité des offres d'études.

Communication : des mesures de communication ciblées doivent permettre de faire connaître les nouveautés et les innovations curriculaires. Elles s'adressent au grand public, mais surtout aux adolescents et jeunes adultes potentiellement intéressés par le processus de choix professionnel et à leurs personnes de confiance telles que les parents, les enseignants et les services d'orientation professionnelle et de carrière.

6.3 Objectifs (quels sont les objectifs du programme et comment la réussite du projet peut-elle être mesurée et démontrée ?)

L'objectif du programme spécial soins infirmiers est d'augmenter le nombre de diplômes de bachelor en soins infirmiers. Les analyses des besoins des cantons se basent sur des enquêtes auprès des établissements de santé. Elles montrent qu'un grand nombre de diplômes supplémentaires de niveau tertiaire sont nécessaires dans toute la Suisse, tant dans les ES que dans les HES.

Les chiffres suivants ne comprennent pas les diplômes de bachelor Passerelle ES-HES. La moyenne des années 2019, 2020, et 2021 de 1'000 diplômes sert de base de comparaison pour le calcul des diplômes supplémentaires.

Les hautes écoles spécialisées estiment aujourd'hui qu'elles délivreront 1 457 diplômes de bachelor en 2032. Cela correspond à 457 diplômes de bachelor supplémentaires, soit une augmentation de 46 %.

Abschlüsse	FH Total	BFH	HES-SO	SUPSI	OST	ZHAW	HSLU	FHGR
Mittelwert 19-20-21	1'000	85	671	81	52	111	-	-
2032	1'457	165	850	140	89	150	45	18
Erhöhung bis 2032	457	80	179	59	37	39	45	18

L'augmentation des diplômes pronostiquée par les HES jusqu'en 2032 varie en pourcentage. Cela s'explique par le fait que les conditions-cadres varient d'une région à l'autre. Dans certains cantons, les écoles supérieures sont très présentes par rapport aux HES et forment jusqu'à 90% des infirmières et infirmiers diplômés, alors que dans d'autres cantons ou régions, c'est l'inverse. Les nouvelles filières, encore en cours de développement, peuvent créer plus rapidement des places d'études supplémentaires et obtenir plus de diplômes que les sites existants. Cela concerne par exemple la Suisse centrale avec la nouvelle filière de la HSLU ou la Suisse du Nord-Ouest avec la filière de la BFH à Bâle, elle aussi encore relativement nouvelle. Enfin, des facteurs tels que les fermetures d'hôpitaux ou les suppressions de postes dans le secteur de la santé dans les cantons peuvent également jouer un rôle.

Le tableau du point 9 (page 10) montre comment cela se répercute sur la répartition des contributions liées à des projets entre les partenaires de projet. Il faut tenir compte du fait que la HES Grisons ne pourra participer qu'à partir de 2027.

Dans leurs propositions de projet, les HES expliqueront que les diplômes de bachelor supplémentaires qu'elles prévoient pour l'été 2024 ont été convenus avec le canton responsable respectif.

Le nombre exact de diplômes de bachelor supplémentaires ne sera mesurable qu'après la fin du programme spécial. Il sera toutefois possible de voir dès la période 2025-2028 si le nombre de diplômes et d'admissions augmente et dans quelles HES.

Afin de pouvoir en tenir compte, swissuniversities présentera un bref bilan intermédiaire au Conseil des hautes écoles en novembre 2026. Si nécessaire, le versement des tranches annuelles 2027 et 2028 pourrait être adapté.

7.4. **Organisation du programme et planification** (*présentation détaillée de la structure du programme, gouvernance, mode de coopération et de planification ; jalons*)

Chaque haute école spécialisée peut soumettre au maximum un projet. Les HES sont libres de conclure des coopérations. L'objectif du programme reste dans tous les cas l'augmentation prévue du nombre de diplômes de bachelor en soins infirmiers.

Gouvernance

La gouvernance du programme suit les principes décrits dans le document "Tâches, compétences et responsabilités des comités de pilotage des PgB gérés en interne", adopté par le comité de swissuniversities le 29.11.2023. Le comité de swissuniversities est responsable de la gestion du programme.

Direction du programme : Présidence de la Chambre des hautes écoles spécialisées

Comité de pilotage : Membres de la Chambre des hautes écoles spécialisées

Coordination du programme : Secrétariat général de swissuniversities

Un groupe d'experts sera mis en place par le comité de pilotage pour l'évaluation des propositions de projet. Il examinera entre autres la plausibilité et la durabilité des mesures afin d'atteindre l'objectif d'augmentation du nombre de diplômes de bachelor des partenaires du projet.

swissuniversities se charge de l'administration et de la coordination et est indemnisée à hauteur de 135'000 francs par an sur les fonds PgB demandés. Comme pour tous les PgB, les hautes écoles spécialisées doivent apporter des matching funds (real ou virtual money) d'un montant équivalent.

Sélection de projets

Conformément au mandat de la CSHE du 19 mai 2022, les projets des hautes écoles spécialisées doivent remplir les critères suivants :

Efficacité :

- Les requêtes des hautes écoles spécialisées doivent prévoir des mesures concrètes, répondant aux besoins et directement applicables, menant, dans une période clairement définie et jusqu'à huit ans au plus tard après le lancement du programme spécial, à une augmentation du nombre de diplômes Bachelor en soins infirmiers.
- Elles doivent indiquer clairement quand et dans quelle mesure le nombre de diplômes en soins infirmiers augmentera, le niveau Bachelor servant de référence.

Priorité à l'enseignement :

- Les requêtes contiennent des mesures efficaces pour soutenir l'enseignement prioritairement en cycle Bachelor.
- La recherche et les prestations de services ne sont pas soutenues, tout comme la formation continue.

Qualité et durabilité :

- Les requêtes concernent des mesures qui, tout en conduisant à une augmentation du nombre de diplômes, tiennent également compte des dispositions de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan, RS 811.21) et des ordonnances d'exécution relatives à la formation Bachelor HES en soins infirmiers.
- Elles montrent que les mesures sont conçues pour mener à une augmentation durable du nombre de diplômes en soins infirmiers et pour pouvoir se poursuivre au-delà du financement supplémentaire octroyé par la Confédération.

Efficiences :

- Les requêtes montrent clairement qu'à un niveau de qualité de formation constant, les coûts par diplôme délivré sont maintenus à leur niveau actuel.

Coordination :

- Les requêtes correspondent aux données livrées par les cantons et elles sont en particulier aussi coordonnées avec leurs mesures pour l'augmentation du nombre de diplômes ES en soins infirmiers.
- Les mesures prévues sont également coordonnées avec celles concernant l'interprofessionnalité (cf. Références-cadre du contre-projet indirect d'alors : arrêté fédéral sur des aides financières visant à promouvoir l'efficacité dans le domaine des soins médicaux de base, en particulier l'interprofessionnalité).

Calendrier et jalons

Année / période	Activité / jalon
Septembre 2024	Soumission de la proposition de programme à la CSHE
Q4 2024 / Q1 2025	Soumission des propositions de projets des hautes écoles spécialisées
Q4 2024 / Q1 2025	Sélection des projets / décisions de financement
Q1 2025	Lancement des projets
Nov. 2026	Décision du Conseil des hautes écoles sur d'éventuelles adaptations
2028	Évaluation interne des projets en cours et préparation de la période 2029-2032
Q4 2028	Clôture des projets
Q1 2029	Rapport final

7.4.1 Durée du programme (*En principe, le programme est censé durer quatre ans. S'il n'est pas possible de le terminer dans ce délai, indiquer les raisons de cette impossibilité et exposer le déroulement prévu et la planification financière à long terme du projet.*)

Conformément au mandat de la CSHE du 19 mai 2022, la durée du programme spécial est de 8 ans. A partir de l'entrée en vigueur des bases légales le 1^{er} juillet 2024, le programme spécial durera donc jusqu'au 30 juin 2032.

7.5. Durabilité (*comment les activités se poursuivront-elles lorsque le financement du projet aura pris fin ?*)

Conformément aux critères de sélection et de financement, les HES doivent démontrer dans leurs propositions de projet que les mesures visent à augmenter durablement le nombre de diplômes de bachelor supplémentaires en soins infirmiers et à les poursuivre au-delà du financement supplémentaire accordé par la Confédération.

8 Coûts totaux du programme et financement

Sont éligibles les frais de personnel (y c. charges sociales) et les frais matériels (appareils et équipements, moyens d'exploitation, location de locaux spécialement affectés au projet et frais de conférence et de déplacement). Indiquer la répartition approximative entre frais de personnel et frais matériels (peut aussi être indiquée en pourcentages). La ventilation effective par catégories de coût doit apparaître dans le rapport annuel.

	2025	2026	2027	2028	Total
Frais de personnel (y compris charges sociales)					80%
Frais matériels					20%
Frais totaux du projet					
Financement					
Contribution liée au projet LEHE (y compris fonds annuels de coordination de 135 000 CHF)	3'500'000	4'500'000	4'500'000	3'500'000	16'000'000
Prestations propres des partenaires ayant droit à des contributions (d'un montant au moins égal à la contribution selon la LEHE)	3'365'000	4'365'000	4'365'000	3'365'000	15'460'000
Autres contributions de la Confédération (p. ex. OFEN, OFC, entre autres)					
Autres contributions					
Total financement					

Le secrétariat général de swissuniversities demande à être dispensé de verser une contribution propre pour ses prestations de coordination.

9 Ventilation des contributions au projet entre les partenaires

La ventilation des contributions au projet entre les partenaires peut être modifiée en cours de projet avec l'accord des institutions partenaires concernées. Le rapport annuel doit rendre compte de la ventilation effective des fonds.

Lorsqu'un partenaire sort du projet ou qu'un nouveau partenaire y participe, la CSHE et le SEFRI doivent en être avisés au préalable.

Haute école / institution	2025	2026	2027	2028	Total
BFH	613'212	795'444	764'114	589'059	2'761'829
HES-SO	1'372'062	1'779'806	1'709'705	1'318'020	6'179'592
SUPSI	452'244	586'640	563'534	434'431	2'036'849
OST	283'610	367'893	353'403	272'440	1'277'346
ZHAW	298'941	387'779	372'505	287'166	1'346'392
HSLU	344'932	447'437	429'814	331'346	1'553'529
FHGR			171'926	132'538	304'464
Total	3'365'000	4'365'000	4'365'000	3'365'000	15'460'000

Les modalités du **versement** de la contribution au projet par le SEFRI sont définies dans la convention de prestations.

10 Prestation propre garanti par les partenaires du projet

Les hautes écoles ou autres institutions du domaine des hautes écoles fournissent au total une prestation propre au moins équivalente à la contribution de la Confédération. Une partie de la prestation propre doit être apportée sous la forme d'une contribution financière dont le montant sera au moins égal à la moitié de la contribution de la Confédération. L'autre moitié pourra être fournie en nature. Lorsque certains partenaires du projet fournissent une prestation de coordination très importante, il est possible, à titre exceptionnel, qu'ils soient dispensés d'apporter une prestation propre ; la décision correspondante est alors du SEFRI (cf. l'art. 49, al. 2, O-LEHE).

Haute école / institution	Contribution financière	Contribution en nature (en CHF)	Total	La contribution en nature prend la forme suivante
Total prestation propre	7'730'000	7'730'000	15'460'000	Les montants mentionnés sont des montants minimaux. Ils seront précisés en décembre 2024.

Explication relative à l'expression « prestation propre » (contribution financière et contribution en nature) :

Les prestations propres peuvent être fournies sous la forme d'une contribution financière ou d'une contribution en nature. La moitié au moins de la prestation propre pour l'ensemble du projet doit être fournie sous la forme d'une contribution financière.

Par **contribution financière** (real money), on entend le financement de coûts de projet que le partenaire au projet assume en plus de ses dépenses courantes ordinaires du fait de sa participation au projet. Ces coûts de projet comprennent :

- les frais de personnel (charges sociales comprises) ;
- les frais matériels (appareils et équipements, moyens d'exploitation, location de locaux spécialement affectés au projet, frais de conférence et de déplacement).

Peuvent être pris en compte comme **contributions en nature** (virtual money) les dépenses pour des ressources humaines, des appareils et installations ainsi que des moyens d'exploitation déjà en place ; ils sont pris en compte dans la mesure où ils peuvent être clairement rattachés au projet, justificatifs à l'appui. Les prestations de collaborateurs financés par des programmes d'encouragement nationaux (p. ex. le FNS) comptent également comme contribution en nature.

11 Signatures (signature électronique qualifiée QES)

Les recteurs/rectrices, présidents/présidentes ou directeurs/directrices soussignés attestent par leur signature que les prestations propres garantis mentionnés au point 10 seront apportés et que la durabilité du projet et son financement à long terme au-delà de la période FRI 2025-2028 sont assurés.

Les détails concernant les prestations propres (n° 10) seront fournis par swissuniversities d'ici décembre 2024.

Le requérant ou la requérante principal-e pour les contributions au projet selon la LEHE :

Le responsable du programme :

Prof. Franco Gervasoni
Président de la Chambre HES et directeur général de la Haute école spécialisée de Suisse méridionale (SUPSI)

Pour swissuniversities :

Dr. Luciana Vaccaro
Présidente et rectrice de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, HES-SO

Pour les partenaires du projet :

Pour la Berner Fachhochschule (BFH)

Prof. Dr Sebastian Wörwag
Recteur

Pour la Hochschule Luzern (HSLU)

Barbara Bader, professeure
Rectrice

Pour la Fachhochschule Graubünden (FHGR)

Prof. Jürg Kessler
Rektor

Pour la Zürcher Hochschule der Angewandten Wissenschaften (ZHAW)

Prof. Dr Jean-Marc Piveteau
Recteur

Pour l'OST - Ostschweizer Fachhochschule

Daniel Seelhofer, professeur
Recteur

La proposition doit être transmise **par swissuniversities** (en version électronique) à l'adresse suivante :

shk-cshe@sbfi.admin.ch

03.02.2023 SBFI/HSAB